Communiqué des prêtres de Lorient, Lanester, Hennebont, Caudan, Groix

Le Groupe Hospitalier de Bretagne Sud envisage de licencier les trois aumôniers catholiques en 2027

Nous venons d'apprendre que la direction du Groupe hospitalier de Bretagne Sud (GHBS), à Lorient, envisage de licencier, au cours de l'année 2027, les trois aumôniers catholiques qui accompagnent les patients des sites du Scorff, à Lorient ; de Kerbernès et du service de médecine de la Clinique du Ter, à Ploemeur ; de Kerlivio et de la Colline, à Hennebont ; ainsi que des deux sites de Quimperlé (Finistère).

La loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État « assure la liberté de conscience » et « garantit le libre exercice des cultes ». En vertu de ce principe, et afin de faire respecter les droits des patients, « c'est aux aumôniers des établissements mentionnés à l'article L. 5 du Code général de la fonction publique (CGFP) qu'incombe la charge d'assurer, dans ces établissements, le service du culte qu'ils représentent et d'assister les patients dans leurs besoins spirituels lorsqu'ils en font la demande par eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leur famille ou de la personne de confiance ». (Préambule de la Charte nationale des aumôneries des établissements relevant de la fonction publique hospitalière, 17 mars 2024.)

Ces aumôniers sont salariés à temps partiel : l'un à 50 %, le deuxième à 30 % et le troisième à 70 %. Ils répondent aux demandes du lundi au samedi, de 8 h à 20 h. Leur mission, clairement identifiée par l'administration et les équipes soignantes, leur permet d'intervenir rapidement.

Les aumôniers catholiques sont également les référents et les interlocuteurs des autres cultes et religions. Ils collaborent régulièrement avec leurs représentants et leur relaient les demandes des patients ou des résidents, conformément à la Charte nationale de mars 2024.

Nous invitons la population lorientaise, lanestérienne, hennebontaise, groisillonne et caudanaise, à se mobiliser pour défendre le droit des patients. Chacun et chacune d'entre nous a été hospitalisé, ou est susceptible de l'être un jour. Que souhaitons-nous pour nous-mêmes ou pour nos proches ? De quel accompagnement voudrions-nous bénéficier pour répondre à nos besoins spirituels et religieux ?

Nous, prêtres, constatons régulièrement les bienfaits et l'apaisement que procurent les aumôniers laïcs par leur présence auprès des personnes malades. Attentifs aux patients comme aux personnels soignants, ils contribuent aussi à humaniser le milieu hospitalier, auprès de personnes qui souffrent non seulement de la maladie, mais aussi de solitude, de désespérance ou d'angoisse existentielle et spirituelle.
Nous en sommes convaincus : leur absence, à la suite de leur licenciement, serait préjudiciable à la qualité de l'accompagnement et au climat qui règne au sein de ces établissements.

A Lorient, le 20 novembre 2026

Hervé LE BERRE, recteur de la paroisse Ste Anne d'Arvor et curé-doyen de Lorient, Jean-François AUDRAIN, curé de l'ensemble paroissial Saint-Louis–Sacré-Cœur, Philippe-Joseph LE GALLIC, recteur de la paroisse St Christophe, Antoine LE GARO, recteur de la paroisse Ste Bernadette, Marcel HYOMBO ATENDE, administrateur de la paroisse Ste Thérèse de Keryado, Olivier LORNE, recteur de l'ensemble paroissial de Lanester, Ronan GRAZIANA, curé de l'ensemble paroissial d'Hennebont, Brandérion, Inzinzac, Languidic, Lochrist, Penquesten, Jules KANYELA MITWELE, administrateur de la paroisse de Groix, Patience-Aimé BONDEKO, recteur de Caudan